Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-45

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Convocation du	**11 JUIN 2026**
Affichage du	**11 JUIN 2026**

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le 22/07/2026
ID : 060-216002105-20260625-DELIB202645B-DE

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**3**

Objet : **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M. NABONNE Éric
Mme SPIRA Julie
M. ROSELLE Régis, procuration à Carlos FORTÉ
M. HAUVILLER Adrien, procuration à Mme FUSZ Anne,
Mme FERNANDES Martine,

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

Le Maire expose au conseil municipal que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communes d'une commission communale des impôts directs, composée de 12 membres :
- 6 commissaires titulaires.
- 6 commissaires suppléants

CONSIDERANT QUE le rôle de cette commission est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations, ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscal.

CONSIDERANT QU'à chaque renouvellement de conseil municipal il convient d'en renouveler ces membres.

CONSIDERANT QUE la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur du Département des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de son installation de l'organe délibérant.

CONSIDERANT QUE l'organe délibérant a été installé le 20 mars 2026

CONSIDERANT QUE la liste des membres de la commission est réalisée à partir de la liste des contribuables en nombre double, il convient de proposer 24 membres commissaires (12 titulaires et 12 suppléants)

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : RENOUVELLER sa commission communale des impôts directs, pour une durée de 6 ans à compter du 25 juin 2026

ARTICLE 2 : ETABLIR une liste de membres potentiels

ARTICLE 3 : NOTIFIER cette liste à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux pour élire les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le
Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355